IMT Nuremberg Archives

H – 4849

International Court of Justice

H4849 – 0002

1307

voir pour authentification
RF 1306

INTERNATIONAL MILITARY TRIBUNAL
NURNBERG, GERMANY
Exhibit RF 1307
Filed Feb 6, 1946

A 102616

H4849 - 0003

L.D. Art : F.A. 4

NOMENCLATURE

des oeuvres d'art saisies par les autorités d'occupation dans les propriétés ayant appartenu à des personnes déchues de la nationalité française

---

Domaine de Château Lafite (Gironde) ancienne propriété de MMrs. Edouard, Robert, Maurice de ROTHSCHILD

Décembre 1940 - enlèvement d'objets entreposés dan une pièce du chateau et dirigés sur une destinatio inconnue.

Hôtel Edouard de ROTHSCHILD, 2 rue St-Florentin, à Paris

15 janvier 1941 - enlèvement d'une vingtaine de caisses d'argenterie et de deux pendules.

En octobre et novembre 1940, de nombreuses oeuvres d'art ont été enlevées et déposées vraisemblablement au Musée du Louvre, et dans une salle du Jeu de Paume aux Tuileries.

Il en a été ainsi des oeuvres contenues dans :

1° - 367 caisses numérotées qui avaient été déposées au château Edouard de ROTHSCHILD à Reux (Calvados)

2° - un certain nombre de caisses provenant du Château Henri de ROTHSCHILD, dit château de la Muette, 2 rue André Pascal à Paris.

Les enlèvements se poursuivent, mais aucune caisse n'est reçue désormais au Musée du Louvre dans la salle dont disposent les autorités allemandes. Bien plus, les collections sont expédiées en gare du Nord. Ainsi 400 caisses parvenues à Paris jusqu'en Mars 1941 n'ont pas été entreposées au Louvre, ces caisses contenant d'ailleurs également des collections d'israélites non déchus de la nationalité française.

De nombreux enlèvements continuent à être signalés :

1° - objets en cristal de roche, vases, services de Sèvres, statues, etc..., entreposés dans trois chambres fortes de l'hôtel Maurice de ROTHSCHILD, 41 rue du Faubourg St-Honoré enlevés par camions les 24 et 25 septembre 1940.

2°- Bibliothèque et deux tableaux se trouvant au château d'Armainvilliers et appartenant à la même personne, emportés par M. le Major WENDTS,

102617

H4849 - 0004

3° - Caisses de livres, tableaux, etc... enlevés entre le 22 août et le 6 septembre 1940, date de l'installation du général HANESSE, dans l'hôtel Robert de ROTHSCHILD, 25 avenue de Marigny.

Le 11 mars 1941, enlèvement par l'Oberleutnant MEWE du Devisenschutzkommando, de 4 malles et 1 coffre remis en dépôt par M. Maurice de ROTHSCHILD à la Banque de Paris et des Pays-Bas et contenant des bijoux en or sertis de pierres précieuses, des émeraudes, perles fines, saphirs, brillants, miniatures, manuscrits rares.

Le 26 février 1941, M. BRAUMULLER, agissant pour le compte de M. ROSENBERG, fait enlever deux caisses remplies d'objets d'art inventoriés, en dépôt à l'agence de la Société générale à Arcachon, au nom du séquestre de M; Philippe de ROTHSCHILD, non encore relevé de la déchéance de la nationalité française.

Le 6 mai 1941, le docteur WUNDER, agissant en vertu d'un ordre du Marèchal GOERING, et assisté de plusieurs officiers allemands, fait procéder au déménagement du mobilier garnissant l'hôtel Eugène de ROTHSCHILD, 3 rue Michel-Ange à Paris.

Le 7 mai 1941, enlèvement de 6 caisses d'argenterie, 3 grands tableaux, dont un Nattier et un Boucher déposés à l'Hôtel Edouard de ROTHSCHILD, 2 rue St-Florentin à Paris.

Le 18 août 1941, le Directeur des Domaines de la Seine reçoit deux chèques tirés sur la caisse de Crédit du Reich à Paris et s'élevant à 995.640 frs. et 235.200 frs. en payement des objets d'art enlevés 41 rue du Faubourg St-Honoré à l'Hotel Maurice de ROTHSCHILD et chez Mme MEDEVILLE à Bordeaux, dépositaire de M; JONAS (opérations dirigées par M. SUGERER GRITZBACH et le Docteur SCHMIDT attachés à la personne du Maréchal GOERING)

Un expert avait été désigné par les autorités allemandes mais n'avait pu fixer librement ses évaluations. Etant donné l'insuffisance du prix le service local des Domaines a encaissé les chèques en s'abstenant de faire régulariser l'opération par l'autorité judiciaire comme le prévoit l'arrêté interministériel du 23 Novembre 1940.

A 102618

H4849 – 0005

Une commission allemande, présidée par le docteur LHOSE, de Einsatz-stab Rosenberg, hotel Commodore à Paris, charge les établissements PUSEY et BEAUMONT-CHASSIER de déposer, en vue d'un déménagement ultérieur, les statues, socles, vasques, fontaine du hall d'entrée du grand escalier, dans l'hôtel Edouard de ROTHSCHILD, rue St-Florentin, Paris. Les travaux sont effectués le 24 septembre 1941, on constate que de nombreux objets tels que vases, potiches, pendules, cartels, candélabres so sont déjà munis d'étiquettes.

Le 29 septembre, des meubles ont été également enlevés par camions.

Enfin le 4 décembre courant, le lieutenant MEWES, déclarant agir en vertu d'ordres supérieurs dont il n'a d'ailleurs pas justifié, fait procéder de force à l'enlèvement de 21 paquets déposés par la Banque ROTHSCHILD frères dans une chambre forte de la Société générale à Paris, et appartenant à Mme Alexandrine de ROTHSCHILD ainsi qu'au séquestre de M. Eugène de ROTHSCHILD, déchu de la nationalité française. (La banque en liquidation de ROTHSCHILD frères dépend elle-même à concurrence des 29 trentièmes, des séquestres de MM. Edouard et Robert de ROTHSCHILD déchus de la nationalité française.) Ces paquets renferment des tableaux et des bijoux.

Le lieutenant MEWES exige que lui soit remise l'une des deux clés de la chambre forte, qui doit être utilisée pour l'ouverture de la porte, simultanément avec le clé laissée à la disposition de l'établissement de crédit. Il refuse de donner décharge au personnel de la banque de ROTHSCHILD.

M. HARTMANN, chef du Devisenschutzkommando, auprès duquel une protestation est immédiatement formulée, confirme qu'il a effectivement reçu des ordres supérieurs et promet de remettre à la Banque de ROTHSCHILD un ordre écrit de décharge. Il doit examiner la possibilité de restituer la clé à cette banque ou; à défaut, de donner décharge de tout le contenu de la chambre forte.

102619

H4849 - 0006

DOKUMENT: FA 4

VERZEICHNIS

der von den Besetzungsbehoerden beschlagnahmten Kunstwerke in den Guetern, die den der franzoesischen Staatsangehoerigkeit fuer verlustig erklarten Personen gehoert hatten.

Gut des Schlosses Lafite (Gironde): frueheres Eigentum der Herren Edouard, Robert und Maurice de ROTHSCHILD.

Dezember 1940: Entfernung von Gegenstaenden, die in einem Zimmer des Schlosses untergebracht waren, und die nach einem unbekannten Bestimmungsort gefuehrt worden sind.

Haus Edouard de ROTHSCHILD, 2, rue St. Florentin in Paris.

15. Januar 1941: Entfernung von ungefaehr 20 Kisten Silbergeschirr und von zwei Wanduhren.

Im Oktober und November 1940 wurden zahlreiche Kunstwerke entfernt und vermutlich in den Museum " Jeu de Paume" in den Tuilerien untergebracht.

Dies war das Schicksal der Kunstgegenstaende, welche in:

1) 367 nummerierten Kisten im Schloss Edouard ROTHSCHILD in Reux (Calvados) untergebracht waren.

2) einer gewissen Anzahl aus dem Schloss Henri de ROTHSCHILD. genannt "Chateau de la Muette" 2, rue Andre Pascal in Paris, stammenden Kisten verpackt waren.

Die Entfernungen werden fortgesetzt, aber keine Kiste wird kuenftig in den Saal, ueber welchen die deutschen Behoerden im Musee du Louvre verfuegen, ueberfuehrt. Vielmehr werden die Sammlungen von Nordbahnhof ab weiter befoerdert. Auf diese Weise wurden 400 Kisten, die bis Maerz 1941 in Paris eingetroffen sind, nicht im Louvre untergebracht. Zudem enthielten auch diese Kisten Sammlungen von Juden, welche nicht der franzoesischen Staatsangehoerigkeit fuer verlustig erklaert worden waren.

102620

H4849 - 0007

Zahlreiche Entfernungen werden weiterhin angezeigt:

1) Gegenstaende aus Bergkristall, Gefaesse, Geschirr von Sevres, Statuen, u.s.w..... die in drei Stahlkammern des Hauses Maurice de ROTHSCHILD, 41, Faubourg St-Honore untergebracht waren wurden in Lastkraftwagen am 24. und 25. September 1940 weg gefuehrt.

2) Eine im Schloss von Armainvilliers untergebrachte Buecher - Sammlung und zwei Gemaelde, die demselben Besitzer gehoerten, wurden von Major WENDTS fortgetragen.

3) Kisten mit Buechern, Gemaelde u.s.w. entfernt, zwischen den 22. August und dem 6. September 1940. Datum des Einzuges des Generals HANESSE im Haus Robert de ROTHSCHILD, 25 avenue de MARIGNY.

Am 11. Maerz 1941 hat Oberlautnant MEWE vom Devi Genschutzkommando 4 Reisekoffer und 1 Kasten entfernt, die von Herrn MAURICE de ROTHSCHILD zweck Aufbewahrung bei der Banque de Paris et des Pays - Bas hinterlegt worden sind und Goldschmuck mit eingesetzten Edelsteinen, Smaragde, kostbare Perlen, Saphire, Brillanten, Miniaturen, und seltene Handschriften enthielten.

Am 26. September 1941, hat Herr BRAUMUELLER in ROSENBERGS Auftrage handelnd zwei im Inventar aufgenommene mit Kunstgegenstaenden gefuellten Kisten wegschaffen lassen, welche bei der Agentur der Societe Generale in Aachen hinterlegt worden sind, in Namen des Sequesters " Philippe de ROTHSCHILD " dem die franzsoesische Staatsangehoerigkeit noch nicht zurueckgegeben worden ist.

Am 6. Mai 1941

Am 6. Mai 1941, hat Doktor WUNDER, auf Befehls Generalfeldmarschalls Goering handelnd und in Begleitung von mehreren deutschen Offizierenden Abtransport der Wohnungseinrichtung des EUGENE de ROTHSCHILD, #3 rue Michel - Ange

102621

H4849 - 0008

in Paris durchfuehren lassen.

Am 7. Mai 1941, Entfernung von 6 Kisten Silbergeschirr, 3 grossen Gemaelden unter welchen sich ein " Nattier" und ein Boucher befand. Diese Gegenstaende waren im Haus Eduard de ROTHSCHLID, 2 rue St - Florentin in Paris untergebracht.

Am 18. August 1941, hat der Direktor der DOMAENEN im Departement Seine zwei auf die Reichskreditkasse in Paris ausgestellte Schecks in der Hoehe von 995.640 franken, und 233.200 franken als Bezahlung der Kunstgegenstaende erhalten die aus dem Hause 41, MAURICE de ROTHSCHLID , 41, FAUBURG St - HONORE und von Frau MEDEVILLE in BORDEAUX entfernt worden sind. (Diese Aktionen wurden durch die Herrn SUGERER, GRITZBACH und Dr. SCHMIDT geleitet, die zum Gefolge des Generalfeldmarschalls Goerings gehoerten).
Die deutschen Behoerden haben einen Sachverstaendigen ernannt dieser konnte aber keine freie Schaetzung vorlegen.

Da der Preis ungenuegend war, hat die oertliche Domaenendienststelle die Schecks einkassiert, ohne die Verrichtung (operation) durch die Justizbehoerde unterzeichnen (regularisez) zu lassen. laut Bestimmungen des zwischenministeriellen Erlasses vom 23. November 1940.

Eine deutsche Kommission. unter Vorsitz des Herrn Dokter LHOSE, vom Ersatzstab Rosenberg Commodore in Hotel Paris- hatte die Fa. PUSEY - und BEAUMONT -Crassier beauftragt die Statuen , Sockel, Wasserschalen, Springbrunnen, der Diele des grossen Treppenhauses im Hause Eduard de ROTHSCHILD rue St- FLORENTIN in Paris, mit Ruecksicht auf einen weiteren Umzug unterzubringen, Die Arbeiten, wurden am 24. September 1941 durchgefuehrt, man kann feststellen, dass zahlreiche Gegenstaende, wie zum Beispiel Gefaesse, Potiche, Standuhren, Wanduhren, Armleuchter, schon mit Zettel versehen sind.

102622

H4849 - 0009

Am 20. September wurden Moebel ebenfalls durch Lastwagen abgefuehrt.

Schliesslich am 4. Dezember dieses Jahres hat Oberleutnant MEWENS, gemaess seinen Erklaerungen im hoeheren Auftrage handelnd, den er aber nicht beweisen konnte, mit Gewalt die Entfernung von 21 Paketen durchfuehren lassen, die seitens d Bank " ROTHSCHILD Freres " in eine Stahlkammer der Société Generale in Paris untergebracht waren, und die Frau Alexandrine de ROTHSCHILD und auch dem Sequester von Eugenie von ROTHSCHILD, der der franzoesischen Staatsangehoerigkeit fuer verlustig erklaert war, gehoerten, (Die in Liquitation stehende Bank der " ROTHSCHILD FRERES " gehoert selbst bis zu 29/30 stel dem Sequester von Eduard und Robert de ROTHSCHILD, die der franzoesischen Staatsangehoerigkeit fuer verlustig erklaert worden sind.
Diese Pakete enthielten Gemaelde und Schmuck.....

Oberleutnant MEWES verlangt, dass einer der beiden Schluessel der Stahlkammer der gleichzeitig mit dem Schluessel der Kreditanstalt zur Verfuegung gelassen wird, die zur Oeffnung der Tuere dient, ihm ueberlassen werde.

Er weigert sich dem Personal der Bank ROTHSCHILD eine Entlastung zu geben.

Herr HARTMANN, Leiter des Devisenschutzkommandos, bei dem sofort ein Einspruch eingereicht worden ist, bestaetigt, dass er tatsaechlich hoehere Befehle erhalten hat und versichert, der Bank ROTHSCHILD eine schriftliche Entlastung zukommen zu lassen. Er wird die Moeglichkeit, der Bank den Schluessel zurueck-zuerstatten, oder minde stens eine Entlastung ueber den ganzen Inhalt der Stahlkammer zu geben pruefen.

H4849 – 0010

1307

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE NATIONALE ET DES FINANCES
DÉLÉGATION DE L'ALLEMAGNE
RELATIONS ÉCONOMIQUES FRANCO-ALLEMANDES
19 DEC 1941
3581

NOMENCLATURE

des oeuvres d'art saisies par les autorités d'occupation dans les propriétés ayant appartenu à des personnes déchues de la nationalité française.

Domaine de Château Lafite (Gironde) ancienne propriété de Mrs. Edouard, Robert, Maurice de ROTHSCHILD.

Décembre I940 - enlèvement d'objets entreposés dans une pièce du chateau et dirigés sur une destination inconnue.

Hotel Edouard de ROTHSCHILD, 2 rue St-Florentin, à Paris

I5 janvier I94I - enlèvement d'une vingtaine de caisses d'argenterie et de deux pendales.

En octobre et novembre I940, de nombreuses oeuvres d'art ont été enlevées et déposées vraisemblablement au Musée du Louvre, et dans une salle du Jeu de Paume aux Tuileries.

Il en a été ainsi des oeuvres contenues dans :

I°- 367 caisses numérotées qui avaient été déposées au château Edouard de ROTHSCHILD à Reux (Calvados)

2°- un certain nombre de caisses provenant du Château Henri de ROTHSCHILD, dit château de la Muette , 2 rue André Pascal à Paris.

Les enlèvements se poursuivent, mais aucune caisse n'est reçue désormais au Musée du Louvre dans la salle dont disposent les autorités allemandes. Bien plus les collections sont expédiées en gare du Nord. Ainsi 400 caisses parvenues à Paris jusqu'en mars I94I n'ont pas été entreposées au Louvre, ces caisses contenant d'ailleurs également des collections d'israélites non déchus de la nationalité française.

De nombreux enlèvement continuent à être signalés :

I°- objets en cristal de roche, vases, services de Sèvres, statues etc... entreposés dans trois chambres fortes de

..../...

A 102624

H4849 - 0011

l'hotel Maurice de ROTHSCHILD, 4I rue du Faubourg St-Honoré enlevés par camions les 24 et 25 septembre I940,

2) Bibliothèque et deux tableaux se trouvant au château d'Armainvilliers et appartenant à la même personne, emportés par M. le Major WENDT,

3) Caisses de livres, tableaux etc...enlevés entre le 22 août et le 6 septembre I940, date de l'installation du Général HANESSE, dans l'hotel Robert de ROTHSCHILD, 25 avenue de Marigny.

Le II mars I94I, par l'Oberleutnant MEWE du Deviesenschutz-Kommando, de 4 malles et I coffre remis en dépôt par M.Maurice de ROTHSCHILD à la Banque de Paris et des Pays-Bas et contenant des bijoux en or sertis de pierres précieuses, des émeraudes, perles fines, saphirs, brillants, miniatures, manuscrits rares.

Le 26 février I94I, M.BRAUMULLER, agissant pour le compte de M.ROSENBERG, fait enlever deux caisses remplies d'objets d'art inventoriés, en dépôt à l'agence de la Société Générale à Arcachon, au nom du séquestre de M.Philippe de ROTHSCHILD, non encore relevé de la déchéance de la nationalité française.

Le 6 mai I94I, le docteur WUNDER, agissant en vertu d'un ordre du Maréchal GOERING, et assisté de plusieurs officiers allemands, fait procéder au déménagement du mobilier garnissant l'hôtel Eugène de ROTHSCHILD, 3 rue Michel Ange à Paris.

Le 7 mai I94I, enlèvement de 6 caisses d'argenterie, 3 grands tableaux, dont un Nattier et un Boucher déposés à l'Hotel Edouard de ROTHSCHILD,2 rue St-Florentin à Paris.

Le I8 août I94I, le Directeur des Domaines de la Seine reçoit deux chèques tirés sur la caisse de Crédit du Reich à Paris et s'élevant à 995.640 frs. et 233.200 frs. en payement des objets d'art enlevés 4I rue du faubourg St-Honoré à l'Hotel Maurice de ROTHSCHILD et chez Mme MEDEVILLE à Bordeaux, dépositaire de M.JONAS (opérations dirigées par M.SUGERER GRITZBACH et le Docteur SCHMIDT attachés à la personne du Maréchal GOERING.)

Un expert avait été désigné par les autorités allemandes mais n'avait pu fixer librement ses évaluations.

..../...

A 102625

H4849 - 0012

Etant donné l'insuffisance du prix, le service local des Domaines a encaissé les chèques en s'abstenant de faire régulariser l'opération par l'autorité judiciaire comme le prévoit l'arrêté interministériel du 23 Novembre I940.

Une commission allemande, présidée par le docteur LOSE, de Einsatz-stab Rosenberg, hotel Commodore à Paris, charge les établissements PUSEY et BEAUMONT-CRASSIER de déposer, en vue d'un déménagement ultérieur, les statues socles, vasques, fontaine du hall d'entrée du grand escalier, dans l'hotel Edouard de ROTHSCHILD, rue St-Florentin Paris. Les travaux sont effectués le 24 septembre I94I, on constate que de nombreux objets tels que vases, potiches, pendules, cartels, candélabres sont déjà munis d'étiquettes.

Le 20 septembre, des meubles ont été également enlevés par camions.

Enfin le 4 décembre courant, le lieutenant MEWES, déclarant agir en vertu d'ordres supérieurs dont il n'a d'ailleurs pas justifié, fait procéder de force à l'enlèvement de 2I paquets déposés par la Banque ROTHSCHILD frères dans une chambre forte de la Société Générale à Paris, et appartenant à Mme Alexandrine de ROTHSCHILD ainsi qu'au séquestre de M.Eugène de ROTHSCHILD, déchu de la nationalité française. (La banque en liquidation de ROTHSCHILD frères dépend elle-même à concurrence des 29 trentièmes, des séquestres de MM.Edouard et Robert de ROTSCHILD déchus de la nationalité française.) Ces paquets renfermaient des tableaux et des bijoux.

Le lieutenant MEWES exige que lui soit remise l'une des deux clés de la chambre forte, qui doit être utilisée pour l'ouverture de la porte, simultanément avec la clé laissée à la disposition de l'établissement de crédit. Il refuse de donner décharge au personnel de la banque de ROTHSCHILD.

M.HARTMANN, chef du Devisenschutzkommando, auprès duquel une protestation est immédiatement formulée, confirme qu'il a effectivement reçu des ordres supérieurs et promet de remettre à la Banque de Rothschild un ordre écrit et une décharge. Il doit examiner la possibilité de restituer la clé à cette banque ou, à défaut, de donner décharge de tout le contenu de la chambre forte.

A 102626

RF 1307

H4849 – 0013

H4849-0014

H-4849